

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la Commune de LA FLACHERE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Brigitte SORREL, Maire.

PRESENTS : SORREL, SOUTON, MOREAU, DUFAYARD, ARRIBERT, PELLOUX, ROCHAS.

PROCURATION : LOCATELLI à PELLOUX

ABSENTS : REYMOND

Madame SOUTON a été élue secrétaire.

## **Compte-rendu du Conseil Municipal du 28 mars 2019**

---

Madame le Maire informe l'assemblée que trois délibérations sont rajoutées, l'une concernant une demande de subvention du RUGBY CLUB, la seconde une demande de subvention de TELEALARME de l'ISERE, la troisième concerne les biens meubles inférieurs à 500 €.

Précédent compte rendu accepté.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Madame Souton soumet à l'assemblée, le compte administratif 2018, dressé par Madame SORREL Maire, dont la balance générale laisse paraître :

Excédent de Fonctionnement : 126 433.15 €

Excédent d'Investissement : 646 369.69 €

Après explication sur les divers comptes, l'assemblée, à l'unanimité, vote le compte administratif 2018.

### **AFFECTATION DES RESULTATS**

Dans le cadre du budget 2019, Madame le Maire propose aux membres présents, l'affectation des résultats, de la façon suivante :

L'excédent de Fonctionnement :

- 100 000,00 € virés à la section d'Investissement

- 26 433,85 € restent en section de Fonctionnement

L'excédent d'Investissement reste en Investissement, soit 646 369.69 €

L'assemblée, à l'unanimité, donne son accord.

### **COMPTE DE GESTION**

Madame le Maire soumet le Compte de Gestion présenté par Monsieur le Receveur Principal et précise que celui-ci est conforme aux chiffres de notre compte administratif communal.

L'assemblée, à l'unanimité, donne son accord et charge Madame le Maire de le signer.

## **BIENS MEUBLES INFÉRIEURS A 500 €**

Madame le Maire informe l'assemblée sur l'instruction n° 02-028-MO du 30 avril 2002 concernant les biens meubles inférieurs à 500 € TTC.

Suite à cet exposé, l'assemblée souhaite rajouter à l'annexe, les biens meubles inférieurs à 500 € TTC, les biens suivants :

- Groupe électrogène
- Luminaires
- Tondeuse à gazon
- Tronçonneuse.

## **AMORTISSEMENT DES ETUDES**

Madame le Maire propose à l'assemblée d'amortir les dépenses liées au PLU sur 5 ans.

Après explication, l'ensemble des membres présents décident d'amortir les Etudes sur 5 ans.

## **BUDGET PRIMITIF 2019**

Madame le Maire présente à l'assemblée le budget 2019 dont la balance générale est la suivante :

Fonctionnement	Recettes/Dépenses	316 375,85 €
Investissement	Recettes/Dépenses	1 000 227,92 €

Et rappelle à ce sujet les différentes opérations budgétaires :

- Achat de matériel 12 767,00 €
- Travaux Salle Polyvalente 26 397,00 €
- Bâtiments Communaux 66 960,00 €  
(notamment, réfection du local situé dans la cour de la Mairie)
- Sécurité et Signalisation 30 000,00 €
- Réhabilitation de la Cure 556 603,00 €
- Travaux de Voirie 80 000,00 €
- Aménagement Espace Public 72 000,00 €

Après délibération, les membres présents approuvent le budget primitif 2019.

## **DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Madame le Maire fait part à l'assemblée de deux demandes de subventions, celle du RUGBY CLUB et celle du SUD ISERE TELEALARME.

Après délibération, les membres présents confirment la décision de non octroi et charge Madame le Maire d'en informer les demandeurs.

## PARTICIPATIONS COMMUNALES AUX ACTIVITES DES JEUNES DE LA COMMUNE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée, les discussions antérieures concernant cette aide aux familles. Après avoir pris des informations auprès des communes avoisinantes, elle propose d'instaurer un « Pass Active Jeunes » à partir de la rentrée scolaire 2019.

Une allocation de 20 € serait octroyée à chaque jeune de moins de 16 ans à la date d'inscription pour l'année scolaire, sur présentation d'un justificatif d'inscription à une activité.

L'assemblée, après délibération, approuve cette initiative.

## VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018 DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES

Madame le Maire rappelle la nécessité de procéder au vote des taux d'imposition pour 2019 des trois taxes directes locales :

Taxe Habitation :	10.69 %	➔	<b>10.69 %</b>
Foncière Bâti :	19.07 %	➔	<b>19.07 %</b>
Foncière non bâti :	66.19 %	➔	<b>66.19 %</b>

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

### **DECIDE**

De n'appliquer aucune hausse des taux pour l'année 2019.

## PARTICIPATION COMMUNALE A LA CANTINE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le débat tenu concernant l'aide apportée aux familles de notre commune pour la cantine scolaire.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

- de renouveler sa contribution pour 2018/2019,
- d'appliquer une participation de **0.50 €** à tous les coefficients sans distinction,
- de préciser que cette aide ne concerne que l'année scolaire 2018/2019 et sera revue pour la rentrée 2019/2020.

## RENOVATION BÂTIMENT COUR DE LA MAIRIE

Madame le Maire rappelle la décision prise précédemment pour la rénovation du bâtiment technique situé dans la cour de la Mairie et soumet les devis estimatifs s'y rapportant.

Façades	8 330.00 €
Charpente	16 640.00 €
Maçonnerie et canalisation	14 300. 00 €
Menuiseries	2 891.00 €
Electricité	1 794.00 €
Réaménagement de la Cour	9 510.00 €
Total	<u>53 466.00 €</u>

Afin de réaliser ce projet, Madame le Maire propose de solliciter l'aide du Département et de la Région dans le cadre du plan régional en faveur de la ruralité.

### Plan de financement :

Conseil Départemental	24 059.00 €	45%
Région	16 039.00 €	30%

Après délibération, les membres présents chargent Madame le Maire de constituer le dossier correspondant.

## DIVERS

Elections Européennes et tours de garde du bureau, le dimanche 26 Mai 2019.

- 08h00 – 10h00 : B. SORREL, N. SOUTON, F. ARRIBERT.
- 10h00 – 13h00 : G. LOCATELLI, H. ROCHAS, Th. PELLOUX.
- 13h00 – 16h00 : J. REYMOND, S. DUFAYARD, P. MOREAU.
- 16h00 – 18h00 : B. SORREL, N. SOUTON, P. MOREAU.